

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 9 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 9 décembre 2019 à 19h00 à la salle multifonctionnelle de Gascons sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et conseillers suivants :

Mesdames Sylvie Blais, Mireille Langlois et Marie-Ève Allain
Messieurs Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Monsieur Hartley Lepage est absent de la présente séance.

Était également présente, madame Marlyne Cyr, directrice générale par intérim;

01. PRIÈRE

Le maire, monsieur Henri Grenier, récite une prière

02. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte. Il est 19h00.

03. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2019-12-618

04. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tout en restant le varia ouvert.

Les points à l'ordre du jour sont:

1. Prière
2. Ouverture de la séance et vérification du quorum
3. Mot de bienvenue
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux des séances du 12 et 19 novembre 2019
6. Adoption des comptes à payer, des listes de dépôt-salaires et des déboursés au 30 novembre 2019
7. États des revenus et dépenses au 30 novembre 2019
8. Correspondance
9. Dons
10. Adoption du règlement numéro 2019-16 modifiant le règlement numéro 2013-10 relatif au colportage et aux vendeurs itinérants
11. Commission de toponymie
12. Demande de modification – Centre Plein Air La souche
 1. ME-02 – ajout d'une sortie d'eau extérieure, ajout de 6 prises de courant à l'extérieur
 2. PM-05 – installation de 2 arrêts de neige
13. Convention de services entre la municipalité de Port-Daniel-Gascons et le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRSBP)
14. Renouvellement du parc informatique (remplacement et achat)
15. Budget révisé 2019 de l'Office Municipal d'Habitation de Port-Daniel-Gascons
16. Modification à la résolution 2019-11-597 – date d'embauche des inspecteurs municipaux
17. Fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats

18. Modification à la résolution numéro 2014-03-092 concernant la politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC du Rocher-Percé
19. Soumission de Les Constructions Jean-Paul Parisé – ouverture du Centre Plein Air La souche
20. Demande de participation financière du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Port-Daniel-Gascons pour l'achat de vestes pour les employés syndiqués
21. Achat de vestes pour le personnel cadre de la municipalité de Port-Daniel-Gascons
22. Nomination d'un maire suppléant
23. Politique de gestion documentaire
24. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020
25. Adjudication du contrat «Alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées (secteur Gascons), mandat spécifique – étude géotechnique
26. Éclairage architectural : pont des motoneiges et VTT
27. Éclairage architectural de l'Hôtel de Ville (Maison Legrand)
28. Contrat de services CIMCO – équipement de réfrigération
29. Adhésion COMBEQ pour les inspecteurs municipaux
30. Demandes de paiements
31. Offre de services professionnels en ingénierie – reconstruction du quai – surveillance des travaux
32. Ameublement de bureau municipal
33. Autres points
 - a) Règlement sur les chiens
34. Période de questions
35. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-619

05. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 12 NOVEMBRE ET 19 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que les procès-verbaux des séances 12 et 19 novembre 2019 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-620

06. ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DES LISTES DE DÉPÔTS-SALAIRES ET DES DÉBOURSÉS AU 30 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que le conseil municipal adopte par la présente la liste des dépôts-salaires de #908155 à #908296 et la liste des déboursés #913718 à #913794 et que les comptes à payer au montant de 101 721.83\$ soient acceptés et payés.

Adoptée à

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale par intérim, de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget de la municipalité pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

Directrice générale par intérim

07. ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2019

La directrice générale par intérim dépose les états des revenus et dépenses au 30 novembre 2019.

08. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir;

✓ MAMH : acceptation de la programmation révisée par le MAMH et le MTQ

✓ Légions Canadienne Chandler : remerciements pour le don pour le support à la cause des anciens combattants

✓ Lettre envoyée à Monsieur Jean-Yves Berger

✓ Demande de soutien financier en sécurité civile – volet 3 : le dossier est actuellement en liste d'attente, si des fonds deviennent disponibles (fonds additionnels ou désistements)

2019-12-621

09. DONS

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants :

✓ CHSLD (Villa Pabos) : 50\$ pour l'organisation d'activités récréatives et de loisirs pour les personnes hébergées

✓ École Polyvalente de Paspébiac : 322.50\$ pour le dîner du réveillon du temps des fêtes

✓ École primaire Saint-Bernard : 390\$ pour le dîner de Noël

✓ Société Arthrite : 25\$ pour le fonds de la recherche novatrice sur l'arthrite

✓ École Polyvalente de Paspébiac : 1 000\$ pour la demande de financement pour le projet théâtral «La pêche en Gaspésie», création des élèves de la concentration art dramatique de la 5^{ième} secondaire

✓ Collectif Aliment-terre : 25\$ pour l'achat de surprises et de denrées pour le repas de Noël.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-622

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-10 RELATIF AU COLPORTAGE ET AUX VENDEURS ITINÉRANTS

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-10 RELATIF AU COLPORTAGE ET AUX VENDEURS ITINÉRANTS

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'apporter certaines modifications au règlement numéro 2013-10 relatif au colportage et aux vendeurs itinérants;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'abroger le règlement numéro 2018-08 relatif au colportage et aux vendeurs itinérants ainsi que la résolution numéro 2018-06-285;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 novembre 2019;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement numéro 2019-16 modifiant le règlement numéro 2013-10 relatif au colportage et aux vendeurs itinérants à la séance ordinaire du 12 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « **Règlement numéro 2019-16 modifiant le règlement numéro 2013-10 relatif au colportage et aux vendeurs itinérants** », qui se lit comme suit

Article 1: Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

Article 2: Modification de l'article 7 – Coûts du permis

Le contenu de l'article 7 – Coûts du permis est remplacé par le contenu suivant :

Le présent règlement s'applique tant aux résidents qu'aux non-résidents de la municipalité.

A) Pour toute personne, société ou compagnie ayant sa place d'affaires sur le territoire de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, le coût d'émission du permis est de 20,00 \$;

B) Pour toute personne, société ou compagnie ayant sa place d'affaires sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé, le coût d'émission du permis est de 100,00 \$;

C) Pour toute personne, société ou compagnie n'ayant pas sa place d'affaires sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé, le coût d'émission du permis est de 250,00 \$.

Article 3 : Effet du règlement

Le présent règlement abroge le règlement numéro 2018-08 relatif au colportage et aux vendeurs itinérants ainsi que la résolution numéro 2018-06-285.

Article 4: Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-623 11. COMMISSION DE TOPONYMIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire officialiser le nom de l'Édifice abritant le garage municipal, la caserne de pompiers et la salle communautaire; édifice résultant de la conversion de l'aréna situé à Port-Daniel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire officialiser le changement de nom (ajout) de la voie de communication pour se rendre à cet édifice et pour accommoder 2 propriétaires qui ont accès à cette rue;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de Toponymie a analysé la conformité des noms choisis par la municipalité de Port-Daniel-Gascons et que ceux-ci satisfont aux critères et aux règlements d'écriture.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu de demander à la Commission de Toponymie;

- d'officialiser le nom «Complexe municipal de Port-Daniel-Gascons» pour l'édifice abritant le garage municipal, la caserne de pompiers et la salle communautaire et
- d'officialiser le nom «Chemin du Complexe» pour le changement de nom (ajout) de la voie de communication pour se rendre à cet édifice.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-624 12. DEMANDE DE MODIFICATION – CENTRE PLEIN AIR LA SOUCHE

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- accepte les directives de changement de MFT et Fils Inc. pour l'ajout d'une sortie d'eau extérieure et ajout de 6 prises de courant à l'extérieur au montant de 1 793.82\$ avant taxes.
- Accepte les directives de changement de MFT et Fils Inc. pour l'installation de deux arrêts de neige au montant de 755.43\$ avant taxes

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-625 13. CONVENTION DE SERVICE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS ET LE CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (CRSBP)

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale par intérim, madame Marlyne Cyr à signer la nouvelle convention de service entre le Centre Régional de Service aux Bibliothèques Publiques de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Inc. et la municipalité de Port-Daniel-Gascons pour une période de 3 ans s'échelonnant du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022.

Cette nouvelle convention inclut la contribution municipale et les frais pour les services informatiques pour l'année 2020 au montant de 11 790.77\$ incluant les taxes. Cette contribution doit être versée au plus tard le 31 janvier de chaque année.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-626

14. RENOUELEMENT DU PARC INFORMATIQUE (REPLACEMENT ET ACHAT)

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour du parc informatique de la municipalité de Port-Daniel-Gascons doit être réalisée ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions, sur invitation, ont été transmises à :

- Serteck Informatique Inc. - Chandler
- PG Solution – Québec
- Centre Hi-Fi - Bonaventure
- Bureautique DG – Cap d'Espoir
- LGM Solution – Paspébiac

CONSIDÉRANT QUE, lors de l'évaluation des soumissions, une analyse quantitative, une analyse de prix et la proximité du service ont été pris en considération.

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons décide :

- de retenir la soumission la plus basse, Serteck Informatique Inc. au montant de 7 259.93\$ avant taxes pour l'acquisition des équipements, logiciels et système d'exploitation suivant :
 - 3 ordinateurs de bureau,
 - 3 écrans de 27 po
 - 1 portable de bureau
 - 4 microsoft Windows 10 pro
 - 4 microsoft Office pro 2019
 - Main d'œuvre et installation
- autorise le paiement sur réception et installation

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-627

15. BUDGET RÉVISÉ 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PORT-DANIEL-GASCONS

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le budget révisé 2019 de l'Office Municipal d'Habitation de Port-Daniel-Gascons

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-628

16. MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2019-11-597 – DATE D'EMBAUCHE DES INSPECTEURS MUNICIPAUX

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons modifie la date d'embauche des inspecteurs municipaux; cette dernière est le 18 novembre au lieu du 25 novembre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-629

17. FONCTIONNAIRES RESPONSABLES DE LA DÉLIVRANCE DES PERMIS ET DES CERTIFICATS

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu;

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons désigne madame Lise Anglehart, inspectrice municipale et responsable de l'urbanisme et monsieur Maxime Ahier, inspecteur municipal et contrôleur des travaux publics comme étant fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-630

18. MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2014-04-092 CONCERNANT LA POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU SOUS LA JURIDICTION DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC du Rocher-Percé a adopté la «Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC du Rocher-Percé» le 12 mars 2008 en vertu de la résolution numéro 08-03-037-0;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Rocher-Percé demande aux municipalités de procéder à la nomination de personnes désignées pour l'application de la présente politique sur leur territoire;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons modifie la résolution numéro 2014-03-092 et nomme madame Lise Anglehart, inspectrice municipale et responsable de l'urbanisme et monsieur Maxime Ahier, inspecteur municipal et contrôleur des travaux publics comme personnes désignées pour l'application de la politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC du Rocher-Percé sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-631

19. SOUMISSION DE LES CONSTRUCTIONS JEAN-PAUL PARISÉ – OUVERTURE DU CENTRE PLEIN AIR LA SOUCHE

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de Les Constructions Jean-Paul Parisé pour l'ouverture du Centre Plein Air La souche et sablage du stationnement pour l'hiver 2019-2020 au montant de 1 000\$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-632

20. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS POUR L'ACHAT DE VESTES POUR LES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de rembourser 50% du coût total des vestes pour les employés syndiqués (avec logo de la municipalité de Port-Daniel-Gascons sur chacune des vestes et ce, pour un montant de 1 685\$ taxes nettes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-633

21. ACHAT DE VESTES POUR LE PERSONNEL CADRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de payer le coût total des vestes pour le personnel cadre au montant total de 140\$ chacune, taxes nettes.

Adoptée à l'unanimité des conseilles

2019-12-634

22. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE selon l'article 116 du code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant;

ATTENDU QUE le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que monsieur Denis Langlois soit nommé maire suppléant de la municipalité de Port-Daniel-Gascons pour agir en l'absence du maire et ce, pour une période d'un an.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-635

23 POLITIQUE DE GESTION DOCUMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les lois en vigueur relatives à la gestion documentaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'assurer d'une gestion efficace et uniforme des documents;

CONSIDÉRANT QUE la gérance des documents confidentiels et essentiels doit se faire de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit mettre en place les mesures appropriées pour assurer l'accès, le contrôle, l'intégrité et la sécurité des informations détenues par la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons adopte la politique de gestion des documents et des archives, telle que déposée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-636

24. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir le lieu où se tiennent les séances du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 qui débiteront à

19h00 en alternance à la salle communautaire de la Maison LeGrand et à la salle multifonctionnelle de Gascons, sauf pour celles du 08 juin et du 14 septembre 2020 qui se tiendront au Club de l'âge d'or «Les trois étoiles inc.» comme suit :

Lundi, 13 janvier 2020	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 10 février 2020	salle multifonctionnelle de Gascons
Lundi, 09 mars 2020	salle communautaire de la Maison LeGrand
Mardi, 14 avril 2020	salle multifonctionnelle de Gascons
Lundi, 11 mai 2020	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 08 juin 2020	salle du Club de l'âge d'or «Les trois étoiles»
Lundi 13 juillet 2020	salle multifonctionnelle de Gascons
Lundi, 10 août 2020	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 14 septembre 2020	salle du Club de l'âge d'or «Les trois étoiles»
Mardi, 13 octobre 2020	salle multifonctionnelle de Gascons
Lundi, 09 novembre 2020	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 14 décembre 2020	salle multifonctionnelle de Gascons

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-637

25. ADJUDICATION DU CONTRAT « ALIMENTATION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES (SECTEUR GASCONS), MANDAT SPÉCIFIQUE – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été demandé, par le biais du Service électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le projet « Alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées (secteur Gascons), mandat spécifique – étude géotechnique;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 2 décembre 2019, 3 soumissions ont été déposées soient:

- Terrapex
- Laboratoire d'expertise RDL
- Englobe

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Port-Daniel-Gascons a opté pour un mode d'octroi d'un contrat à l'aide des deux enveloppes qui vise à évaluer le rapport entre la qualité et le prix de chacune des propositions.

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres prévoyait :

- Un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points et un pointage intérimaire d'au moins 70 points;
- Un pointage final (rapport qualité/prix) après l'application de la formule indiquée;
- Une recommandation du comité de sélection à la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation de chacune des soumissions reçues; celles-ci étant conformes et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Pointage Compétence et expérience	Prix \$	Pointage final	Rang
Terrapex	85	523 678.93	2.58	3

Laboratoire Expertise RDL	95	469 290.15	3.09	2
Englobe	95	454 358.21	3.19	1

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande la soumission de Englobe;

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de Englobe au montant de 454 358.21\$ sous la recommandation du comité de sélection.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-638

26. ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL : PONT DES MOTONEIGES ET VTT

Monsieur Bruno Ouellet de la firme Métronomie Ltée a présenté des propositions visuelles avec des modèles d'éclairage pour le pont des motoneiges et de VTT et les coûts afférents et ce, conformément à la résolution numéro 2019-07-394

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu d'accepter la soumission (#11252) de Métronomie Ltée au montant de 55 823\$ + taxes pour l'éclairage architectural du pont de motoneiges et de VTT.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-639

27. ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL DE L'HÔTEL DE VILLE (MAISON LEGRAND)

Monsieur Bruno Ouellet de la firme Métronomie Ltée a présenté des propositions visuelles avec des modèles d'éclairage pour l'Hôtel de Ville, Maison Legrand et enseigne, les coûts afférents et ce, conformément à la résolution numéro 2019-07-394

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu d'accepter la soumission (#11258) de Métronomie Ltée au montant de 22 652.50\$ + taxes pour l'éclairage architectural de l'Hôtel de Ville soit : la Maison Legrand et l'enseigne.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-640

28. CONTRAT DE SERVICES CIMCO – ÉQUIPEMENTS DE RÉFRIGÉRATION

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la proposition de CIMCO au montant de 2 984\$ pour le programme d'inspection de l'année 2020 sur l'ensemble des équipements de réfrigération lors de la fermeture et du départ de l'aréna de Port-Daniel-Gascons

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-641

29. ADHÉSION COMBEQ – INSPECTEURS MUNICIPAUX

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le

paiement total de 615\$, taxes en sus pour l'adhésion à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec de :

- Madame Lise Anglehart, inspectrice municipale et responsable de l'urbanisme au montant de 380\$, taxes en sus (comme membre actif no 1);
- Monsieur Maxime Ahier, inspecteur municipal et contrôleur des travaux publics au montant de 235\$ (comme membre associé no 2).

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-642

30. DEMANDES DE PAIEMENTS

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures ci-dessous;

- Construction LFG : dossier – conversion de l'aréna
 - paiement final pour les extras au montant de 7 435.61\$, incluant les taxes;
 - paiement final au montant de 278 918.60\$ incluant les taxes
- Construction LFG : facture reliée au dossier de la réfection du quai de Port-Daniel au montant de 500 773.43\$ taxes incluses;
- Construction Jean et Robert Ltée : facture #001333 pour le projet du complexe municipal au montant de 39 986.65\$, taxes en sus;
- Consultants O.P.R. Inc. : facture #176 pour suite du mandat dans le dossier conversion de l'aréna en garage municipal et caserne incendie au montant 6 881.25, taxes incluses.
- Tetra Tech :
 - facture #60637275 pour la vérification structurale du cabanon de l'aréna de Gascons au montant de 1 077.77\$, taxes en sus;
 - facture #60639545 – honoraires professionnels pour le dossier «Alimentation et distribution en eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 51 585.25, taxes en sus
- SLOGTI : facture reliée à la résolution numéro 2019-08-456 pour la mise en place de la solution Memento Urgence au montant de 781.80\$, taxes en sus;
- IDNUM : facture reliée à la résolution numéro 2019-07-356 pour la numérisation des dossiers d'évaluation antérieurs au montant de 5 453.37\$, taxes en sus.
- Centre de Rénovation Port-Daniel : factures (3 factures : 706.93\$ + 51.46\$ + 108.48\$) reliées au Centre Plein Air La Souche pour un montant total de 866.87\$ avec taxes

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale par intérim, de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget de la municipalité pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

Directrice générale par intérim

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-643

**31. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE –
RECONSTRUCTION DU QUAI – SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'offre de services professionnels en ingénierie de Tetra Tech pour la surveillance des travaux du projet de reconstruction du quai de Port-Daniel, au montant de 9 750 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-644

32. AMEUBLEMENT DE BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de l'Imprimerie des Anses Inc. au montant de 8 100\$ + taxes pour l'ameublement de bureau municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers

33. AUTRES POINTS

a) Règlement sur les chiens

La conseillère, madame Marie-Ève Allain, attire l'attention sur l'importance d'attacher les chiens. Elle souligne que la municipalité a un règlement concernant les chiens et que l'on se doit de le respecter et de l'appliquer. Dans le bulletin municipal de décembre, certains articles du règlement seront mis en évidence.

34. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s'est tenue avec les personnes présentes.

2019-12-645

35. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par madame Marie-Ève Allain à 19h42

Henri Grenier, maire

Marlyne Cyr
Directrice générale par intérim

